

801 Source de catalogage

Définition

Cette zone contient des indications sur l'origine de la notice, notamment : l'agence de catalogage ayant établi les données, l'agence ayant transcrit les données sous une forme lisible en machine, toute autre agence ayant modifié la notice ou les données d'origine, et l'agence diffusant la notice actuelle.

Occurrence

Obligatoire en cas d'échange de données bibliographiques. Dans de nombreux cas cette zone sera générée automatiquement lors de l'échange.

Répétable pour chacune des fonctions des agences.

Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	Indicateur de fonction	
	Cet indicateur précise la fonction de l'agence indiquée dans la sous-zone \$b	
	0	Agence ayant fait le catalogage original Agence qui a inséré les données dans la notice
	1	Agence de saisie Agence qui a transcrit les données sous forme lisible en machine
	2	Agence ayant modifié les données Agence qui a modifié soit le contenu intellectuel, soit la structure de la notice
	3	Agence diffusant la notice Agence se chargeant de diffuser la notice

Sous-zone(s)

\$a	Pays Code du pays où se trouve l'agence ayant produit, modifié ou distribué la notice. Code à 2 caractères. Les codes de pays doivent être tirés de la norme ISO 3166-1:2006 -- <i>Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions -- Partie 1: Codes de pays</i> ¹ . Facultative. Non répétable.
\$b	Agence Agence à laquelle s'applique la zone, sous forme codée. Les codes doivent respecter la norme ISO 15511:2009 – <i>Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et organismes apparentés (ISIL)</i> ² . À défaut, le nom complet de la bibliothèque ou un code national peut être utilisé. (Des notices existantes, notamment des notices antérieures à la 3 ^e éd. anglaise d' <i>UNIMARC Manual : bibliographic format</i> (K.G. Saur, 2008), peuvent contenir des codes de la liste <i>MARC Code list for Organizations</i> ³ , le nom complet de la bibliothèque ou un code national). L'ISIL est saisi dans la sous zone \$b, y compris son premier élément (code de pays ou autre préfixe)

¹ Liste en français, mise à jour chaque fois que nécessaire :

http://www.iso.org/iso/fr/country_codes/iso_3166_code_lists.htm.

² <http://biblstandard.dk/isil/> ; en France, l'ABES est l'agence nationale ISIL

<http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=569>

³ <http://www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html>.

(EX 7, 8). L'affichage des données en clair (nom complet, acronyme reconnu) est recommandé dans les OPAC et les catalogues collectifs. Une liste ou un outil de correspondance entre les codes et les noms sera établi et mis à disposition.

Facultative.

Non répétable.

\$c Date de la transaction

Cette sous-zone est utilisée, quand c'est possible, pour indiquer la date de mise à jour de la notice ou de sa création. La date doit être saisie en caractères numériques, sans tiret entre l'année, le mois et le jour (AAAAMMJJ), conformément à la norme ISO 8601:2004 – *Représentation de la date et de l'heure*.

Facultative.

Non répétable.

\$g Règles de catalogage utilisées (conventions de description)

Cette zone contient le nom abrégé des règles de catalogage suivies pour la description bibliographique et l'établissement des points d'accès. Voir en Annexe H la liste des codes des règles de catalogage et des formats. Cette sous zone doit être utilisée uniquement lorsque la valeur du deuxième indicateur est 0 (agence ayant fait le catalogage) ou 2 (agence ayant modifié la notice) (EX 1, 3).

Facultative.

Répétable.

\$h Identifiant d'origine

Cette sous zone contient l'identifiant d'origine quand la zone 001 de la notice originale a été écrasée. Ce cas se présente quand la base courante possède ses propres identifiants, par exemple un catalogue collectif constitué de notices provenant de plusieurs bases (EX 5).

Facultative.

Non répétable.

\$2 Code du format utilisé

Indique le nom du format utilisé pour transcrire les données sous une forme lisible en machine. Voir en Annexe H la liste des codes des règles de catalogage et des formats (EX 6).

Facultative.

Non répétable.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Lorsqu'une même agence est responsable de différentes interventions sur une même notice, ce qui arrive souvent, la zone n'est répétée que si les opérations ont lieu à des dates différentes ou si les règles et les formats sont différents. S'il n'y a aucun changement, seule la première date est incluse.

Zone(s) connexe(s)

Label de notice, position 18

100 Données générales de traitement, date de création de la notice dans la base (positions 0 à 7)

La date présente dans la zone 100 peut être identique à la date de la transaction, mais doit être répétée dans la zone 801.

Exemples

- EX 1 ■
 801 #0\$aUS\$bDLC\$c19590000\$gAACR1
 801 #1\$aUS\$bMH\$c19790506
 801 #2\$aUS\$bMH\$c19790506\$gAACR2
 801 #3\$aUS\$bDLC\$c19790912
- Le catalogage original a été effectué par la Bibliothèque du Congrès en 1959. En 1979, l'Université de Harvard a modifié les données et les a transcrites sous forme lisible en machine. Cette notice a ensuite été distribuée par la Bibliothèque du Congrès. Les codes de Marc Code List for Organizations ont été utilisés pour identifier la Bibliothèque du Congrès et l'Université de Harvard.*
- EX 2 ■
 801 #0\$aUS\$bDLC\$c19860116\$gAACR2
- Notice créée par la Bibliothèque du Congrès selon les règles de la 2ème édition des Anglo-American Cataloguing Rules.*
- EX 3 ■
 801 #0\$aUS\$bDLC\$c19830406\$gAACR2\$gBDRB
- Notice créée par la Bibliothèque du Congrès selon les règles de AACR2 et Bibliographic Description of Rare Books (Washington : Library of Congress, 1981).*
- EX 4 ■
 801 #0\$aFR\$bF\$c19851020\$gAFNOR
- Notice créée par la Bibliothèque nationale de France suivant les Normes de catalogage publiées par l'Association française de normalisation.*
- EX 5 ■
 801 #0\$aGB\$bUkCU\$c19940116\$gAACR2\$h898788257
 801 #2\$aGB\$bUk\$c19940718\$gAACR2
- Notice créée par la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, avec en \$h un identifiant qui n'est pas utilisé quand la notice est modifiée par la British Library.*
- EX 6 ■
 801 #0\$aDE\$bGyFmDB\$c19860423\$gRAK\$2mab
 801 #2\$aUS\$bDLC\$c19860503\$gAACR2
- Notice créée par la Deutsche Nationalbibliothek selon les règles Regeln für die Alphabetische Katalogisierung (RAK) et modifiée par la Bibliothèque du Congrès suivant les AACR2. La notice a été convertie en UNIMARC à partir du format Maschinelles Austauschformat für Bibliotheken (MAB).*
- EX 7 ■
 801 #0\$aFR\$bFR-751072303\$c20041026\$gAFNOR
- Notice créée par la Bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques en suivant les normes AFNOR.*
- Note : en \$b, la deuxième partie de l'identifiant, "751072303", se réfère au code RCR utilisé en France. RCR est l'abréviation de Répertoire des Centres de Ressource, aujourd'hui Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/>*

EX 8 ■ 801 #3\$aFR\$bFR-341720001\$c20051026\$gAFNOR

Notice publiée par l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, France), créée suivant les normes AFNOR. En France, l'ABES est l'agence nationale ISIL et a pour identifiant FR-341720001..

EX 9 ■ 801 #3\$aFR\$bELECTRE\$c20060906\$gAFNOR
801 #2\$aFR\$bFR-674826201\$c20061228\$gAFNOR

Notice créée et publiée par ELECTRE, base française de données bibliographiques, et modifiée par la Bibliothèque municipale de Strasbourg suivant les normes AFNOR.

Note : dans la première occurrence de la zone, l'identifiant "ELECTRE" en \$b se réfère au code RCR utilisé en France. RCR est l'abréviation de Répertoire des Centres de Ressource, aujourd'hui Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/>. Dans la deuxième occurrence de la zone, le \$b contient le code ISIL identifiant la Bibliothèque municipale de Strasbourg.